



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2009

SOMMAIRE

A.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
B.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
C.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
D.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
E.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
I.	ACTIVITE	8
II.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
	1) Cadre général	9
	2) Evolution du référentiel comptable en 2009	9
	3) Estimations et jugements	10
	4) Principe de consolidation	10
	5) Consolidation des filiales	10
	6) Méthodes de conversion des éléments en devises	10
	7) Secteurs opérationnels	11
	8) Immobilisations incorporelles	11
	9) Immobilisations corporelles	11
	10) Contrats de crédit bail	12
	11) Contrats de location	12
	12) Dépréciation des immobilisations	12
	13) Immobilisations financières	12
	14) Evaluation des créances et des dettes	12
	15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires	13
	16) Instruments financiers	13
	17) Instruments dérivés	13
	18) Provisions	13
	19) Facteurs de risque	14
	20) Stock-options, bons de souscription et actions gratuites	15
	21) Plans d'épargne entreprise	15
	22) Autres produits et charges non récurrents	15
	23) Impôts sur les bénéfices	15
	24) Actions auto détenues	15
	25) Résultats par action	15
III.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	16
IV.	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	17
	1) NAGA CONSEIL	17
	2) ASTON EDUCATION	17
V.	IMPACT DES ACQUISITIONS SUR LES ETATS FINANCIERS	17
VI.	ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION	18
VII.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT	
	18	
	1) Ecarts d'acquisition	18
	2) Immobilisations incorporelles	19
	3) Immobilisations corporelles	19
	4) Tests de dépréciation	19
	5) Immobilisations Financières	20
	6) Créances clients et comptes rattachés	21
	7) Autres créances	21
	8) Actif d'impôts exigibles	21
	9) Trésorerie et équivalents trésorerie	22
	10) Capital	22
	11) Instruments dilutifs	23
	12) Plans d'options et assimilés	23

13)	Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration	24
14)	Actions SQLI auto-détenues	24
15)	Restrictions sur les capitaux propres.....	25
16)	Endettement financier	25
17)	Dettes sur locations capitalisées.....	27
18)	Analyse de la dette financière brute par échéance	27
19)	Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt	27
20)	Provisions	27
21)	Avantages postérieurs à l'emploi.....	28
22)	Impôts différés.....	29
23)	Autres passifs non courants	29
24)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	29
25)	Autres dettes	29
26)	Actif, Passif d'impôt exigible	30
27)	Taux des devises et exposition au risque de change	30
28)	Chiffre d'affaires	31
29)	Autres produits	31
30)	Charges de personnel et effectif.....	31
31)	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.....	31
32)	Autres transactions avec les parties liées	31
33)	Charges externes.....	32
34)	Coût de l'endettement financier net.....	32
35)	Charge d'impôt.....	32
VIII.	INFORMATION SECTORIELLE	33
IX.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	33
1)	Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles	33
2)	Engagements reçus	33
3)	Dettes garanties par des sûretés réelles	34
4)	Autres engagements.....	34
5)	Lignes de crédit confirmées et non utilisées	34
6)	Litiges en cours.....	34
X.	EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE.....	35
XI.	INFORMATIONS PRO FORMA	35
XII.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	35

A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2009	Notes	31.12.2008
Ecarts d'acquisition	43 829	1) et 4)	44 380
Immobilisations incorporelles	4 126	2)	4 253
Immobilisations corporelles	3 085	3)	1 834
Immobilisations financières	1 666	5)	1 504
Impôts différés actif	1 763	22)	289
ACTIFS NON COURANTS	54 469		52 260
Créances clients et comptes rattachés	33 026	6)	34 783
Autres créances et comptes de régularisation	29 018	7)	30 014
Actif d'impôt exigible	813	8) et 26)	1 171
Trésorerie et équivalents trésorerie	9 785	9)	12 850
Actifs détenus en vue d'être cédés	0	VI.	274
ACTIFS COURANTS	72 642		79 092
TOTAL DE L'ACTIF	127 111		131 352

PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.2009	Notes	31.12.2008
Capital	1 764	10)	1 718
Primes	37 513		34 781
Réserves consolidées	19 164		16 453
Résultat consolidé	-3 067		3 152
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	55 374	C	56 104
Intérêts minoritaires	0		0
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	55 374	C	56 104
Dettes financières à long terme	7 239	16)	10 790
Provisions à long terme	3 340	20)	705
Impôts différés passif	214	22)	134
Autres passifs non courants	692	23)	135
PASSIFS NON COURANTS	11 485		11 764
Dettes financières à court terme	4 761	16)	5 340
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 276	24)	9 387
Autres dettes	45 713	25)	47 826
Passif d'impôt exigible	307	26)	788
Provisions à court terme	195	20)	70
Passifs détenus en vue d'être cédés	0	VI.	73
PASSIFS COURANTS	60 252		63 484
TOTAL DU PASSIF	127 111		131 352

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	2009	Notes	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	154 710	28)	157 028
Autres produits de l'activité	3 038	29)	1 234
Achats consommés	-681		-975
Charges de personnel	-116 781	30)	-111 372
Charges externes	-35 242	33)	-32 978
Impôts et taxes	-3 913		-4 168
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-1 459		-1 204
Autres produits et charges d'exploitation	11		-218
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock-options et actions gratuites)	-317		7 348
Valorisation des stock-options et actions gratuites	-1 297	29) et 13)	-1 012
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-1 614		6 336
Dépréciation des écarts d'acquisition	-932		0
Autres produits et charges opérationnels non courants	-148		0
RESULTAT OPERATIONNEL	-2 694		6 336
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-192		135
Coût de l'endettement financier brut	-807		-1 332
Coût de l'endettement financier net	-999	34)	-1 197
Autres produits et charges financiers	-373	34)	-701
RESULTAT AVANT IMPOT	-4 066		4 438
Charge d'impôt	999	35)	-1 171
RESULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)	-3 067		3 267
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	VI.	-115
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 067		3 152
Dont :			
Part du groupe	-3 072		2 827
Part des minoritaires	5		325
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	-0,09		0,09
Nombre moyen d'actions en circulation	34 793 283		32 541 080
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	-0,08		0,08
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	37 254 262		35 063 356

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	2009	2008
RESULTAT NET	-3 067	3.152
Éléments comptabilisés en capitaux propres :		
Variation de la différence de conversion	-48	455
Éléments comptabilisés en capitaux propres nets d'impôt :	-48	455
RESULTAT GLOBAL	- 3 115	3.607
Attribuable aux intérêts minoritaires	5	325
Attribuable au groupe	-3 120	3.282

C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres		
							Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31/12/07	30 674 591	1 534	26 113	11 032	5 303	-12	43 970	1 878	45 848
Affectation du résultat				5 303	-5 303				-
Augmentations de capital :									
Apports EOZEN	2 841 044	142	7 176				7 318		7 318
Complément de prix CLEAR VALUE	288 886	14	766				780		780
Exercice des BCE	436 641	22	307				329		329
Plan d'épargne d'entreprise	128 549	6	89				95		95
Attributions d'actions gratuites			1 012				1 012		1 012
Auto contrôle			-682				-682		-682
Variation de périmètre EOZEN				-325			-325	-1 878	-2 203
<i>Résultat de l'exercice</i>					3 152				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						455			
Résultat global de la période					3 152	455	3 607		3 607
Situation au 31/12/08	34 369 711	1 718	34 781	16 010	3 152	443	56 104	-	56 104
Affectation du résultat				3 152	-3 152				-
Augmentations de capital :									
Emissions en vue de l'attribution d'actions gratuites	369 788	18	-18						-
Complément de prix EOZEN	405 851	21	1 046				1 067		1 067
Plan d'épargne d'entreprise	127 681	7	107				114		114
Divers			-24				-24		-24
Attributions d'actions gratuites			1 298				1 298		1 298
Auto contrôle			323				323		323
Première application									
Avantages au personnel SQLI CH				-393			-393		-393
<i>Résultat de l'exercice</i>					-3 067				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						-48			
Résultat global de la période					-3 067	-48	-3 115		-3 115
Situation au 31/12/09	35 273 031	1 764	37 513	18 769	-3 067	395	55 374	-	55 374

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	2009	2008
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 067	3 152
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	4 434	744
Charges (produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	1 297	1 012
(Plus) moins-values de cession	209	-13
Coût du financement	807	1 332
Impôts sur les sociétés	-999	1 171
Subventions virées au résultat	-320	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GENEREE PAR L'ACTIVITE	2 361	7 398
Variation des clients	6 288	2 519
Variation des fournisseurs	-1 015	255
Variation des autres actifs et passifs courants	-177	4 191
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé	-406	-2 007
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES	7 051	12 356
Acquisitions d'immobilisations	-2 812	-2 371
Cessions d'immobilisations	658	161
Acquisitions de participations nettes de la trésorerie acquise (2)	-3 909	-12 700
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-6 063	-14 910
Augmentations de capital	1 158	7 858
Emissions d'emprunts	246	4 573
Acquisition de titres d'auto-contrôle	-195	-
Remboursements d'emprunts	-5 042	-4 913
Intérêts payés	-750	-1 285
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT	-4 583	6 233
VARIATION DE TRESORERIE	-3 595	3 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	12 376	8 537
Impact des différences de change	21	125
Reclassement de trésorerie	508	35
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	9 310	12 376

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant.

(2) L'incidence des variations de périmètre correspond au règlement du prix d'acquisition des filiales entrées dans le périmètre de consolidation en 2009 (0,7 M€ pour NAGA CONSEIL et 1,7 M€ pour le groupe ASTON EDUCATION) déduction faite de la trésorerie acquise (0,7 M€) et au règlement du complément de prix EOZEN dû au titre de 2008 (2,2 M€).

(3) Voir note VI 9) supra.

E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. ACTIVITE

SQLI est un groupe de sociétés de services informatiques qui intervient dans le domaine du conseil et de l'intégration d'applications e-business. Le groupe est principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse, au Canada et au Maroc.

L'exercice 2009 a été marqué par une crise économique profonde qui n'a pas épargné le secteur du service informatique. Le Syntec a estimé le recul du marché à 2 ou 3% ; le segment du développement et de l'assistance technique sur lequel intervient le groupe aurait particulièrement souffert (-6%). Cette crise a été un des facteurs de la dégradation des principaux indicateurs du groupe : baisse du chiffre d'affaires de 3,4% à périmètre constant, baisse du taux d'emploi (78% contre 80% en 2008), baisse du TJM (467€ contre 481€ en 2008) et première perte opérationnelle depuis 2002.

La transformation du groupe entamée en 2008 et poursuivie en 2009 a également lourdement pesé sur la rentabilité de ses activités. Depuis 2005 le groupe avait lancé un programme d'acquisitions visant à augmenter la part des activités à valeur ajoutée par rapport à l'ingénierie classique (Conseil, Solutions et Web Agency représentaient 10% de l'activité en 2005 et pèsent 46% en 2009). Il fallait poursuivre la mutation du groupe et adapter l'organisation des agences, la structure du management et les compétences commerciales à cette nouvelle dimension. De telles modifications en profondeur ne se font pas sans heurts et ont temporairement impacté le fonctionnement opérationnel du groupe.

La stratégie de développement des activités à valeur ajoutée est néanmoins validée car si l'exercice 2009 enregistre un recul global de 3,4% du chiffre d'affaires à périmètre constant, la part conseil, solution et Web agency enregistre une progression organique de plus de 10%. Paradoxalement, le groupe aura donc eu à gérer simultanément en 2009 une croissance forte sur ses activités à valeur ajoutée et une décroissance de près de 15% sur ses activités classiques d'intégration.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe SQLI a poursuivi sa stratégie de développement d'activité à valeur ajoutée en procédant à l'acquisition des sociétés Naga Conseil (Consulting SAP) et Aston Education (Formation) et du fonds de commerce de la société Management et Logiciel (solution dans le domaine du Maintien en Condition Opérationnelle) ; l'intégration de ces activités s'est déroulée sans difficulté.

Malgré un exercice déficitaire et la trésorerie investie dans les opérations de croissance externe intervenues en 2009, la situation financière du groupe est restée très solide avec un endettement net de 2,2 millions d'euros à fin décembre 2009 contre 3,3 millions d'euros à fin décembre 2008.

Les capitaux propres avant résultat de l'exercice se sont renforcés de 2,3 M€ en 2009 :

- 369 788 actions ont été créées en avril et juin 2009 par imputation sur les primes d'émission en vue de leur attribution gratuite aux salariés et dirigeants du groupe ;
- 405 851 actions ont été émises au prix de 2,6285 € par action en rémunération du complément de prix EOZEN au titre de l'exercice 2008 ;
- 127 681 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe dans le cadre du plan d'épargne de groupe.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 29 mars 2010, date d'arrêt de ces comptes par le Conseil d'Administration. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

2) Evolution du référentiel comptable en 2009

a- Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Le groupe a appliqué les normes IAS 1 révisée et IFRS 8 d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 :

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » :

Cette norme introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le groupe a opté pour une présentation du résultat global en deux états séparés : le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global, en application du § 12 de la norme, avec une présentation des montants nets d'IS.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels » :

Cette norme remplace IAS 14 « Information sectorielle ». Elle requiert que l'information sectorielle soit désormais basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

Le groupe applique la norme IFRS 8 pour la première fois en 2009. Il s'agit d'un changement de méthode qui n'a aucun impact sur les comptes du groupe. L'effet de cette norme est expliqué ci-après à la note 7.

Les autres normes adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 n'ont pas d'incidence sur les comptes du groupe:

- IAS 23 « Coûts d'emprunt » ;
- Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » ;
- Amendement IAS 39 « Reclassement des actifs financiers » ;
- Amendement à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulation » ;
- IFRIC 11 « Transactions au sein d'un groupe » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;
- IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

b- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les états financiers ne tiennent pas compte des normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'Union européenne mais applicables aux exercices ouverts postérieurement au 30 juin 2009 notamment :

- IAS 27 (version révisée an 01/2008) « Etats financiers consolidés et individuels », adoptée dans l'Union européenne le 12 juin 2009 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRS 3 (version révisée an 01/2008) « Rapprochements d'entreprises », adoptée dans l'Union européenne le 12 juin 2009 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRIC 12 « Accords de concession de service », adoptée le 26 mars 2009 et applicable à compter du 29 mars 2009 ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », adoptée le 5 juin 2009 et applicable à compter du 30 juin 2009.

Par ailleurs la société a choisi de ne pas modifier en 2009 le traitement actuel de la taxe professionnelle (CVAE).

3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs, le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme, l'appréciation des clauses de complément de prix et les provisions courantes et non courantes.

La crise qui frappe l'économie depuis fin 2008 et notamment le marché des services informatiques rend plus difficile la détermination d'hypothèses d'évolution de l'activité et des marges opérationnelles. La sortie de crise est difficilement prévisible. Cependant, les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à moyen et long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité.

4) Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Immobilisations financières ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

5) Consolidation des filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

a) Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

b) Ecart d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

6) Méthodes de conversion des éléments en devises

a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

b) *Etats financiers des entités étrangères*

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecarts de conversion » en « Réserves consolidées » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

7) Secteurs opérationnels

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels du groupe soit le PDG de SQLI et ses Directeurs généraux délégués.

L'activité du groupe est organisée autour de deux pôles principaux :

- **le métier historique d'intégrateur de systèmes e-business**, que le groupe exerce en proposant une gamme complète et intégrée de prestations : Conseil, Solutions, Intégration, Web agency, Formation etc.... Dans le reporting interne, cette activité est découpée en *Business Units (BU)* regroupées en *Agences*, chaque agence étant caractérisée à la fois par son implantation géographique et son offre métier.

Les agences ont été agrégées pour ne constituer qu'un secteur opérationnel unique dans la mesure où les offres métiers et les implantations géographiques peuvent être proposées en tout ou partie sur les mêmes projets, les prestations sont réalisées selon le même modèle économique, selon les mêmes process qualité (CMMI) et s'adressent à la même typologie de clients.

Le secteur ainsi constitué est appelé ci-après : « Ingénierie et autres ».

- **celui d'intégration autour de SAP depuis 2007** : ce pôle constitue un secteur opérationnel à part entière compte tenu du marché approché et du modèle économique propre aux prestations autour de SAP.

Ce secteur est appelé ci-après : « Consulting SAP ».

En conséquence, sur la base de son reporting interne, le groupe définit deux secteurs opérationnels : « Ingénierie et autres » et « Consulting SAP ». Les indicateurs régulièrement analysés par la direction du groupe sont :

- le chiffre d'affaires réalisé par chacun des deux secteurs,
- la marge opérationnelle qui correspond au résultat opérationnel courant avant valorisation des actions gratuites,
- l'encours clients attaché à chacun des deux secteurs.

8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et progiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et des fonds commerciaux.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe, suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans. Les progiciels VIGILINK/JURILINK et IMAGE PHARMA sont amortis sur 8 ans.

Les fonds commerciaux font l'objet d'un test de perte de valeur qui donne lieu le cas échéant à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme. Enfin, les marques, n'étant plus reconnues comme des actifs incorporels, sont comptabilisées en charges.

9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements..... 8 à 10 ans

Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

10) Contrats de crédit bail

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

11) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

Les biens pris en location par SQLI sont des contrats de location simple de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

12) Dépréciation des immobilisations

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

13) Immobilisations financières

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

14) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

16) Instruments financiers

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

17) Instruments dérivés

a) Exposition au risque de change

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

b) Exposition au risque de taux

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro.

c) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

d) Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

18) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

Pour la première fois en 2009, le groupe a par ailleurs comptabilisé un engagement lié aux contrats de prévoyance dont bénéficient les salariés de SQLI Suisse. En raison de la garantie légale du taux d'intérêt minimal à verser aux salariés et du taux de conversion, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des plans à prestations définies selon l'IAS 19. Les engagements de prestations sont donc calculés conformément aux dispositions de cette norme sur la base de méthodes actuarielles et des informations telles que la structure de l'effectif, les hypothèses de turnover et de croissance des salaires.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

19) Facteurs de risque

Les risques opérationnels sont décrits dans la section I - c) du rapport de gestion. Après revue de ces risques par la société, celle-ci considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis les éléments suivants :

Fluctuation du cours de l'action

Le cours de l'action SQLI connaît une forte volatilité depuis son introduction en bourse en 2000, à l'instar des actions des sociétés technologiques.

Tout évènement concernant le marché boursier, la conjoncture économique, le secteur des technologies de l'information et ses perspectives de croissance, un concurrent et/ou les variations des résultats du groupe est susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du cours de l'action.

Faits exceptionnels et litiges

Les litiges susceptibles de générer une sortie de ressource future pour le groupe sont provisionnés conformément à IAS 37. A la connaissance de SQLI, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

20) Stock-options, bons de souscription et actions gratuites

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options et des plans d'attributions gratuites d'actions consenties à des membres salariés et dirigeants.

Le groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, conformément aux dispositions transitoires.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type Black and Scholes. L'étalement de cet avantage sur la durée d'indisponibilité des options est comptabilisé en charges de personnel.

A compter de 2008, ces plans ne génèrent plus de charges.

La juste valeur des actions gratuites est calculée sur la base de la moyenne des cours de l'action SQLI enregistrés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de décision d'attribution par le Directoire ou le Conseil d'administration. Cette valeur est pondérée des probabilités de mortalité et de présence des bénéficiaires à la date d'attribution définitive, ainsi que, le cas échéant, des probabilités d'atteinte des conditions de performance.

21) Plans d'épargne entreprise

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

22) Autres produits et charges non récurrents

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

23) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

24) Actions auto détenues

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

25) Résultats par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin de l'exercice.

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	31/12/2009		31/12/2008	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)	Société consolidante			
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	TUP au 01/01/2009		100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	TUP au 30/11/2009		100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	TUP au 01/01/2009		100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	100 %	100 %
ENTREES DE PERIMETRE :					
GEIE XYPESQLI	La Plaine Saint Denis (93)	98 %	98 %	Pas d'activité en 2008	
NAGA CONSEIL	Paris (75)	100 %	100 %	-	-
ASTON EDUCATION	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	-	-
ASTON INSTITUT	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	-	-
SYSRESO	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	-	-
COGENIUS	Boulogne-Billancourt (92)	TUP au 30/11/2009		-	-

SQLI SL Madrid, détenue à 100%, n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif. La société n'a eu aucune activité depuis sa création.

Les sociétés SUDISIM et EASYLINK ont été dissoutes le 1^{er} janvier 2009 suite à la transmission universelle de leur patrimoine respectivement au profit des sociétés SQLI et URBANYS.

Les sociétés ICONEWEB MULTIMEDIA et COGENIUS ont été dissoutes le 30 novembre 2009 suite à la transmission universelle de leur patrimoine respectivement au profit des sociétés SQLI et ASTON EDUCATION.

Le GEIE XYPESQLI a été créé en mars 2008 et est contrôlé par chacune des deux entités SQLI SA et XYPE Ltd, société de droit anglais. Il a démarré son activité en 2009 avec pour objectif la mise en commun des expertises de pointe des deux sociétés membres afin de proposer aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé.

XYPE Ltd est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que Windchill.

XYPE couvre le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvre la France et propose également ses compétences Offshore au Maroc.

IV. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

1) NAGA CONSEIL

Aux termes d'un protocole signé le 31 mars 2009, SQLI a acquis 100% du capital de la SAS NAGA CONSEIL :

Basé à Paris, NAGA CONSEIL est un cabinet de 20 collaborateurs, spécialisé dans l'environnement SAP. Le prix d'acquisition est de 700 K€, financé en numéraire. Un complément de prix, d'un montant équivalent, est prévu en fonction des performances de NAGA CONSEIL en termes de croissance et de rentabilité en 2009 et 2010.

Compte tenu des résultats de la société en 2009 et ceux attendus en 2010, aucun complément de prix n'a été provisionné au 31 décembre 2009.

Les résultats de la société sont intégrés dans les comptes du groupe SQLI à compter du 1er avril 2009.

2) ASTON EDUCATION

Aux termes d'un protocole signé le 18 juin 2009, SQLI a acquis 100% du capital de la SAS ASTON EDUCATION :

Implanté en région parisienne à Bagneux et à Boulogne, ASTON EDUCATION a développé une expertise de pointe sur les formations autour des technologies Microsoft et dispose d'une solide relation avec l'éditeur. La société forme avec ses filiales ASTON INSTITUT, COGENIUS et SYSRESO un groupe qui emploie 12 salariés.

Le protocole de cession prévoit un paiement ferme en numéraire de 1 590 K€ et la remise de 200.000 titres SQLI pour 100% du capital d'ASTON EDUCATION. Un complément de prix sera versé en fonction des performances opérationnelles sur la période 2010 – 2013 : il est estimé à 608 K€ au 31 décembre 2009.

ASTON EDUCATION entre dans le périmètre du groupe SQLI à compter du 30 juin 2009.

V. IMPACT DES ACQUISITIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2009, l'affectation provisoire des prix d'acquisition et des goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)	NAGA CONSEIL	ASTON EDUCATION	Total
Prix de base en numéraire	700	1 607 (2)	2 307
Remise d'actions SQLI (1)	-	200	200
Complément de prix estimé	-	608	608
Frais d'acquisition	38	48	86
Coût d'acquisition	738	2 463	3 201
Actifs nets acquis	300	343	643
Quote-part des minoritaires	-	-	-
Quote-part groupe	300	343	643
Goodwill	438	2 120	2 558

(1) Actions évaluées au cours de clôture du jour de la transaction soit à 1,00 €

(2) Dont 17 KE rachat du minoritaire restant (27,5%) sur COGENIUS avant dissolution puis TUP de la société en 11/2009.

L'entrée des sociétés dans le périmètre de SQLI a eu les effets suivants sur les comptes consolidés du groupe :

(en milliers d'euros)		NAGA CONSEIL	ASTON EDUCATION	Total
Ecarts d'acquisition		438	2 120	2 558
Immobilisations incorporelles nettes		-	30	30
Immobilisations corporelles nettes		36	98	134
Immobilisations financières		7	79	86
Impôts différés actif		2	1	3
Actifs non courants	A	483	2 328	2 811
Créances clients nettes		516	595	1 111
Autres actifs courants		35	568	603
Actif d'impôt exigible		12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie		159	509	668
Actifs courants	B	722	1 672	2 394
Emprunts et dettes financières		-	100	100
Provisions à long terme		8	5	13
Passifs non courants	C	8	105	113
Emprunts et dettes financières		-	38	38
Dettes fournisseurs		135	395	530
Autres dettes		324	964	1 288
Passif d'impôt exigible		-	35	35
Provisions à court terme		-	-	-
Passifs courants	D	459	1 432	1 891
Actifs nets revenant aux minoritaires	E	-	-	-
Coût d'acquisition	A+B-C-D-E	738	2 463	3 201

VI. ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Le groupe a décidé de mettre fin au développement des activités SAP à Singapour en 2008 et de dissoudre EOZEN Singapore. Les actifs de la société ont été liquidés en 2009. L'impact de cette fermeture est non significatif sur le résultat de l'exercice (-2 K€).

VII. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros.

1) Ecarts d'acquisition

	31.12.2008	Variation de périmètre	Correction de valeur	Dépréciation de la période	31.12.2009
SQLI	15 771				15 771
ICONEWEB	2 414			-512	1 902
URBANYS	1 535				1 535
Total SQLI (1)	19 720			-512	19 208
EOZEN	15 656		-2 177		13 479
CLEAR VALUE	7 119				7 119
NAGA CONSEIL	-	438			438
Total SAP (2)	22 775	438	-2 177		21 036
ALCYONIX	1 391			-420	971
LNET	494				494
ASTON EDUCATION	-	2 120			2 120
TOTAL	44 380	2 558	-2 177	-932	43 829

- (1) L'écart d'acquisition affecté à SQLI correspond en 2008 aux écarts d'acquisition dégagés lors de l'entrée dans le périmètre des sociétés : KEENVISION (96 K€) absorbée par SQLI en 2002 ; ASTON (9 955 K€), SYSDEO (4 282 K€) et PROCEA (1 438 K€) qui ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de SQLI en 2007.

Poursuivant sa politique d'intégration opérationnelle forte des acquisitions, SQLI a absorbé ICONWEB par voie de transmission universelle en novembre 2009 et reprendra l'activité d'URBANYS en location gérance à compter de janvier 2010. Les écarts d'acquisition relatifs à ces deux sociétés ont, en conséquence, été agrégés à celui affecté à SQLI à compter de l'exercice 2009.

- (2) Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'entrée dans le périmètre des sociétés EOZEN, CLEAR VALUE et NAGA CONSEIL sont dorénavant agrégés compte tenu de l'intégration opérationnelle forte des activités de ces sociétés. La correction de valeur de l'écart d'acquisition EOZEN correspond au complément de prix relatif à l'exercice 2009, dont les objectifs d'EBIT et de croissance de l'activité n'ont pas été atteints.

La détermination des goodwill correspondants aux variations de périmètre est donnée dans la note V supra.

2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2008	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2009
Fonds commerciaux	3 909	30	15		3 954
Autres immobilisations incorporelles	2 968	6	167	-131	3 010
Valeurs brutes	6 877	36	182	-131	6 964
Amortissement des fonds commerciaux	719				719
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	1 905	6	331	-123	2 119
Valeurs nettes	4 253	30	-149	-8	4 126

Les valeurs nettes des fonds commerciaux se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
SYSDEO	917	917
INLOG	150	150
AMPHAZ	2 123	2 123
M&L	15 (1)	-
ASTON EDUCATION	30	-
Valeurs nettes	3 235	3 190

(1) Valeur représentée par les frais d'acquisition.

SQLI complète son offre de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) avec l'acquisition, pour 1€ symbolique, du fonds de commerce Management & Logiciels. Cette société commercialise une solution (Conseil Métier et Progiciel) particulièrement reconnue dans le domaine maritime. SQLI, déjà très en pointe dans le MCO naval militaire grâce à son offre IdeOptima, renforce ainsi son expertise à destination du mid-market.

Management & Logiciels compte 4 collaborateurs. L'intégration a eu lieu au 1er juillet 2009.

3) Immobilisations corporelles

	31.12.2008	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2009
Autres immobilisations corporelles	5 663	233	2 146	-364	7 678
<i>Dont leasing :</i>	<i>569</i>	<i>26</i>	<i>285</i>		<i>880</i>
Valeurs brutes	5 663				
Amortissement des autres Immobilisations corporelles	3 829	83	779	-98	4 593
<i>Dont Leasing :</i>	<i>478</i>	<i>10</i>	<i>86</i>		<i>574</i>
Valeurs nettes	1 834	150	1 367	-266	3 085
<i>Dont leasing :</i>	<i>91</i>	<i>16</i>	<i>199</i>		<i>306</i>

4) Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Ces tests ont consisté à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable des sociétés ou agrégation de sociétés consolidées pour lesquelles un goodwill avait été constaté lors de l'entrée dans le périmètre.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Durée des projections : 4 ans (identique au 31 décembre 2008)

Taux d'actualisation après impôt : 10,52% pour les filiales (11,8% au 31 décembre 2008) et 8,28% pour SQLI (9,1% au 31 décembre 2008)

Taux de croissance à l'infini : 1,5% (2% au 31 décembre 2008)

Ces tests ont conduit le groupe à déprécier l'écart d'acquisition relatif à ALCYONIX de 420 K€ à fin 2009. La dépréciation de 932K€ constatée sur l'exercice comprend la dépréciation de 512 K€ constatée à fin juin 2009 sur l'écart d'acquisition relatif à ICONWEB.

Le tableau ci-dessous présente pour les sociétés ou groupes de sociétés (pôles) sur la base du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenu dans le cadre des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2009, la variation de taux nécessaire afin que la valeur recouvrable de chaque société ou groupe de sociétés soit égale à sa valeur comptable :

31 décembre 2009				
Taux d'actualisation			Taux de croissance à l'infini	
Taux retenu (en %)	Augmentation du taux nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en point)		Taux retenu (en %)	Diminution du taux nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en points)
LNET	10,52%	+4,1 points	1,50%	-4,7 points
POLE SAP	10,52%	+0,2 points	1,50%	-0,25 points
ASTON EDUCATION	10,52%	+0,5 points	1,50%	-0,85 points
SQLI	8,28%	+11,2 points	1,50%	-23,25 points
ALCYONIX (1)	10,52%	N/A	1,50%	N/A

(1) Dépréciation à hauteur de 420 K€ avec les taux retenus, la dépréciation de l'écart d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2009 fait que sa valeur comptable à cette date est égale à sa valeur recouvrable.

5) Immobilisations Financières

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute		40	1 101	864	2 005
Cumul des pertes de valeur		-31	-470		-501
Valeur nette au 31.12.2008		9	631	864	1 504
Mouvements de périmètre				48	
Investissements			248	185	
Cessions à la valeur de vente			-4	-203	
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			-112		
Valeur brute		40	1 345	894	2 279
Cumul des pertes de valeur		-31	-582		-613
Valeur nette au 31.12.2009		9	763	894	1 666

Les titres de participation non cotés représentent la participation détenue dans SQLI Espagne pour 31 K€, totalement provisionnée, ainsi que des parts d'intérêts dans les banques mutuelles du groupe pour une valeur de 9 K€.

Les prêts et créances concernent essentiellement les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (31.12.2009 : 3,60% ; 31.12. 2008 : 3,50%).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

6) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2009	31.12.2008
Créances clients	22 372	24 752
En-cours de production	11 738	10 832
Valeur brute	34 110	35 584
Provisions à l'ouverture	801	498
Mouvements de périmètre	37	-
Dotations	473	553
Reprise	-227	-250
Provisions à la clôture	1 084	801
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur créances clients</i>	1 804	801
<i>Provisions sur en-cours de production</i>	-	-
Valeur nette	33 026	34 783

Ainsi que mentionnés en note 15) supra, les en-cours de production correspondent aux prestations réalisées, et non encore facturées, au titre des contrats à long terme.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Toutes les créances clients ont des échéances inférieures à douze mois.

Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. Sauf exception, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances » Cf. note 7) infra. Ce poste est intégralement mobilisable, à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

La répartition des coûts supportés à ce titre sur les deux exercices passés, s'apprécie ainsi :

	2009	2008
Assurance-crédit et gestion « Clients »	241	245
Coût financier de mobilisation des créances	52	68
Total	293	313

7) Autres créances

	31.12.2009	31.12.2008
Créances sociales	303	330
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	3 316	2 103
Comptes courants	27	27
Créances cédées (Réserves auprès du factor)	22 525	25 054
Charges constatées d'avance	2 603	1 912
Autres créances	379	684
Valeur brute	29 153	30 110
Provision à l'ouverture	96	144
Dotations	39	30
Reprise	-	-78
Provision à la clôture	135	96
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur comptes courants</i>	27	27
<i>Provisions sur autres créances</i>	108	69
Valeur nette	29 018	30 014

8) Actif d'impôts exigibles

	31.12.2009	31.12.2008
Etat, crédits d'impôt recherche	1 283	4 015
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés et autres crédits d'impôt	813	775
Valeur brute	2 096	4 790
Provision à l'ouverture	3 619	2 117
Dotations	984	2 116
Reprise	-3 320	-614
Provision à la clôture	1 283	3 619
Valeur nette	813	1 171

Les dépenses engagées par le groupe de 2006 à 2009 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. La provision est constatée en compte de résultat sur la même ligne que le crédit d'impôt. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

9) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2009	31.12.2008
Disponibilités	4 549	5 760
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	5 236	7 090
Trésorerie et équivalents au bilan	9 785	12 850

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2009	31.12.2008
Trésorerie et équivalents	9 785	12 850
Trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession	-	241
Découverts bancaires	-475	-715
Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie	9 310	12 376

10) Capital

Au 31 décembre 2009, le capital social est composé de 35 273 031 actions (31.12.2008 : 34 369 711) d'une valeur nominale de 0,05 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice, il a été créé 903 320 actions nouvelles :

Le 1 ^{er} avril 2009, 80.000 actions ont été créées par imputation sur les primes d'émission en vue de leur attribution gratuite aux salariés du groupe conformément à la décision du Directoire du 30 mars 2007.	80 000
Le 16 juin 2009, 289.788 actions ont été créées par imputation sur les primes d'émission en vue de leur attribution gratuite aux salariés et dirigeants du groupe conformément à la décision du Directoire du 14 juin 2007.	289 788
Par décision du Directeur Général Délégué en date du 6 juillet 2009, 405 851 actions ont été émises au prix de 2,6285 € par action en rémunération du complément de prix EOZEN au titre de l'exercice 2008.	405 851
127.681 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directeur Général Délégué le 7 décembre 2009 au prix d'exercice de 0,89 € par action.	127 681
Total	903 320

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2009			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 621 398	4,60%	3 242 796	8,22%
AURINVEST	1 919 167	5,44%	1 919 167	4,87%
FD5	743 637	2,11%	1 487 274	3,77%
Famille Patrick Lacarrière	392 412	1,11%	784 824	1,99%
SETHI	359 091	1,02%	718 182	1,82%
Fondation de France	220 000	0,62%	440 000	1,12%
Bruno Leysse	167 329	0,47%	282 586	0,72%
Yahya El Mir	141 667	0,40%	141 667	0,36%
Fondateurs Eozen	2 925 565	8,29%	2 925 565	7,42%
Actionnariat salarié (PEG)	502 928	1,43%	643 954	1,63%
Autres actionnaires nominatifs	2 178 746	6,18%	3 095 783	7,85%
<i>Dont salariés</i>	<i>1 020 183</i>	<i>2,89%</i>	<i>1 079 143</i>	<i>2,74%</i>
Total des actionnaires nominatifs	11 171 940	31,67%	15 681 798	39,76%
Autocontrôle	344 429	0,98%		
Public	23 756 662	67,35%	23 756 662	60,24%
<i>Dont Alto Invest (selon déclaration AMF du 01/12/2008)</i>	<i>1 921 705</i>	<i>5,45%</i>	<i>1 921 705</i>	<i>4,87%</i>
<i>Dont Alain Lefebvre Fondateur</i>	<i>1 018 857</i>	<i>2,89%</i>	<i>1 018 857</i>	<i>2,58%</i>
<i>Dont SOCADIF (selon déclaration AMF du 25/09/2007)</i>	<i>1 500 000</i>	<i>4,25%</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3,80%</i>
Total	35 273 031	100,00%	39 438 460	100,00%

11) Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2009		31.12.2008	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
EOZEN	BSA 1	-	-	2 841 044	405 869
	BSA 2	-	-	2 841 044	405 869
		-	-	5 682 088	811 738
BCE	Plan 6	-	-	1 194 806	1 194 806
Total		-	-	6 876 894	2 006 544

12) Plans d'options et assimilés

Les plans qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sont les plans n°4, 5 et 6, qui ont respectivement attribué 955 000, 45 000 et 1 639 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La charge globale pour SQLI s'est élevée à 1 005 K€ et s'est réparti sur une période allant du 25 juillet 2003 au 28 septembre 2007. Aucune charge concernant ces plans n'est à constater à compter de 2008.

Nature du plan	Plans non évalués			Plans évalués selon la norme IFRS 2			Total
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	
	Options de souscriptions			Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise			
Assemblée générale	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
Date d'expiration des options de souscription	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2008
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 260 674	1 783 110
Attributions							
Options caduques			-143 807	-10 000	-10 000	-46 000	-209 807
Options exercées			-58 875	-292 254	-7 500	-19 868	-378 497
Options attribuées non exercées au 31.12.2008	-	-	-	-	-	1 194 806	1 194 806
Attributions							
Options caduques						-1 194 806	-1 194 806
Options exercées							
Options attribuées non exercées au 31.12.2009	-	-	-	-	-	-	-

13) Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration

Les assemblées générales mixtes du 30 juin 2007 et du 30 juin 2008 ont autorisé le Directoire/Conseil d'administration, pour une période de 26 mois expirant respectivement le 31 août 2009 et 31 août 2010, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du groupe, et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite respectivement de 800 000 actions nouvelles et de 10% du capital social de SQLI à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Les actions sont accordées sans contrepartie financière.

En 2009, le Conseil d'administration du 16 juin a attribué gratuitement 90.000 actions à des salariés du groupe.

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions accordées avec ou sans conditions de performance			Valeur de l'action retenue en € par action (1)
				Sans	Avec	Total	
30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80.000	- (2)	80.000	2,8385
14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	31	302.234	- (2)	302.234	3,0635
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	88	531.250	56.250 (3)	587.500	2,2665
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	1	500.000	-	500.000	2,2665
25.09.2008	25.09.2010	26.09.2012	5	10.891	-	10.891	1,6270
16.06.2009	16.06.2011	17.06.2013	5	90.000	-	90.000	0,9805
			134	1.514.375	56.250	1.570.625	

(1) Moyenne des cours de clôture de l'action SQLI des 20 séances de bourse précédant la date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration.

(2) Levée en 2008 des conditions de performance attachées à 210.741 actions.

(3) Conditions liées au développement du centre offshore d'Oujda.

La juste valeur des actions gratuites est calculée sur la base de la moyenne des cours de l'action SQLI enregistrés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de décision d'attribution par le Directoire ou le Conseil d'administration. Cette valeur est pondérée des probabilités de mortalité et de présence des bénéficiaires à la date d'attribution définitive, ainsi que, le cas échéant, des probabilités d'atteinte des conditions de performance.

	31.12.2009		31.12.2008	
	Nombre	Juste valeur des actions (en K€)	Nombre	Juste valeur des actions (en K€)
Solde des actions au 1 ^{er} janvier	1 453 235		382 234	
Attributions de l'exercice	90 000	62	1 098 391	1 430
Actions caduques	-100 752		-27 390	
Actions émises exercées	-369 788		-	
Solde des actions au 31 décembre	1 072 695		1 453 235	
Juste valeur en charges de l'exercice		1 297		1 012

La charge restant à comptabiliser au titre des attributions d'actions gratuites réalisées au 31 décembre 2009 est de 499 K€ (485 K€ en 2010 ; 14 K€ en 2011).

14) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009, SQLI a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

A la date de l'arrêté des comptes, le groupe n'envisage pas d'affecter les actions propres à des plans d'attributions d'actions gratuites.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 0,5 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	380 532	2,011 €	765	30 119	2,759 €	83
Acquisitions de la période	223 452	0,874 €	195	417 120	2,037 €	849
Cessions à la valeur de vente	-259 555	1,024 €	-266	-66 707	1,747 €	-117
Plus ou (moins) valeur de cession			-252			-50
Actions auto détenues au 31 décembre	344 429	1,284 €	442	380 532	2,011 €	765

Parmi les 259.555 actions cédées au cours de l'exercice, 200.000 ont été remises aux actionnaires d'ASTON EDUCATION dans le cadre de l'acquisition de ce groupe : les actions ont été valorisées au cours de bourse du jour de la transaction soit à 1€, générant une perte financière pour SQLI de 250 K€ (valeur historique des actions auto-détenues : 450 K€).

15) Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par la ligne de crédit accordée en 2007 d'un montant de 17,2 millions d'euros.

Un avenant au contrat avec le pool bancaire a été signé le 28 décembre 2009 afin de modifier certains ratios bancaires pour l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2009, tous ces ratios sont respectés Cf. note 16) infra.

16) Endettement financier

	31.12.2009	31.12.2008
Avances conditionnées	-	360
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 025	10 402
Endettement en crédit-bail	214	28
Passifs non courants	7 239	10 790
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 659	4 947
Retraitements des contrats de crédit-bail	96	28
Concours bancaires courants	475	204
Participation des salariés	35	35
Intérêts courus non échus	26	126
Valorisation des instruments de couverture de taux (1)	470	-
Passifs courants	4 761	5 340
Total de l'endettement financier brut	12 000	16 130
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-9 785	-12 850
Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)	2 215	3 280

(1) L'impact des SWAP de taux figurent en « Autres dettes » au 31/12/2008 (511 K€).

Les avances conditionnées versées en 2004 par OSEO Innovation à la société PROCEA pour un montant de 360 K€ dans le cadre d'un programme de développement ont été abandonnées à hauteur de 320 K€ suite au constat d'échec technique du programme financé.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros. Ils concernent :

	31.12.2009
Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2009 : Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€, en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, en février 2008 à hauteur de 536 K€ et en juin 2008 pour le solde soit 4 037 K€. Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012. Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2009, le groupe respecte ces covenants et ratios.	10 320
Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 trimestrialités de 45 K€ du 22 décembre 2006 au 22 décembre 2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2009 à :	352
Autres emprunts sous déduction des frais d'émission des emprunts	12
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	10 684

Les covenants et ratios financiers à respecter dans le cadre de l'emprunt à moyen terme de 17,2 M€ sont les suivants :

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières Brutes / Fonds Propres Consolidés Inférieur à :	Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés (a) Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8	Pas de niveau à respecter
31/12/2009 (a)	EBE Consolidé >-1000K€	Pas de niveau à respecter	0,3	0,15
31/12/2010	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2011	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2012	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter

(a) Selon avenant conclu le 28 décembre 2009

Par ailleurs à compter de 2010, la trésorerie brute du Groupe doit être supérieure à 4 000K€ à la fin de chaque mois jusqu'au 30/04/2011.

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an ;
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble de ces covenants est à ce jour respecté par SQLI.

17) Dettes sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en autres emprunts, et concernant des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

	31.12.2009	31.12.2008
2009	-	28
2010	96	20
2011	81	7
2012	73	-
2013	60	-
Valeur actualisée des loyers futurs	310	56

Les emprunts liés aux retraitements des contrats de crédit-bail concernent, au 31 décembre 2009, principalement les sociétés SQLI (271 K€) et URBANYS (26 K€).

18) Analyse de la dette financière brute par échéance

	31.12.2009	31.12.2008
Exigible à moins d'un an	4 761	5 340
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	7 239	10 790
Exigible à plus de cinq ans	-	-
Total	12 000	16 130

19) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt
a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

En 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. La société a opté pour un taux fixe.

b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2009, sont les suivants :

Date de commencement	Ligne de crédit de 17,2 M €		
	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale
Taux variable		EURIBOR 3 MOIS	
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58%	4,60%	4,60%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :			
2009	2 520	3 120	4 680
2010	1 680	2 080	3 120
2011	840	1 040	1 560
Juste valeur des instruments au 31/12/2009	-115	-142	-212

En 2009, la variation de la juste valeur des instruments a généré un produit de 41 K€ (2008: charge de 455 K€).

20) Provisions

	2008	Correction d'erreur	Mouvements de Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2009
Litiges fiscaux	109				-63	-46	-
Crédits d'impôt recherche	-			2 231			2 231
Indemnités de départ à la retraite	318		9	118		-19	426
Contrats de prévoyance suisses	-	515				-131	384
Litiges prud'homaux	278			213	-35	-212	244
Litiges fournisseurs	-		5	50			55
Provisions à long terme	705	515	14	2 612	-98	-408	3 340
Pertes à terminaison	70	-		195	-70		195
Provisions à court terme	70	-	-	195	-70	-	195
Total	775	515	14	2 807	-168	-408	3 535

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 21).

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges et situations contentieuses, réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après :

SQLI a reçu au cours de l'exercice le remboursement des crédits d'impôt recherche (CIR) activés par le groupe de 2005 à 2008 et non encore imputés soit au total 3 511 K€. Seuls les CIR 2006 et 2007 pour la SA SQLI (243 K€) restent partiellement à rembourser.

Les provisions pour dépréciation des crédits remboursés ont en conséquence été reprises et à titre prudentiel, des provisions pour risques ont été dotées à hauteur des CIR 2007 et 2008 remboursés mais non encore prescrits (2 231 K€). Ces provisions seront maintenues jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale.

Pour la première fois au 31 décembre 2009, l'engagement lié aux contrats de prévoyance suisses, considérés comme des contrats à prestations définies selon l'IAS 19, a été provisionné à hauteur de 384 K€. Cet engagement a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en utilisant les hypothèses suivantes :

- Table de mortalité : BVG 2005 ;
- Taux de turnover : 20,22% ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3% ;
- Taux d'actualisation : 3,25% ;
- Taux d'intérêt servi aux bénéficiaires : 2,75%.

Un calcul rétrospectif a été réalisé pour les deux exercices précédents : l'engagement s'élève à 757 KCHF (soit 458 K€) au 31 décembre 2007 contre 767 KCHF (soit 515 K€) au 31 décembre 2008. La comptabilisation de l'engagement au 31 décembre 2008 est passée par les capitaux propres nette des impôts différés pour 393 K€.

La variation de cet engagement en 2009 impacte le résultat de +131 K€.

L'essentiel des litiges salariés concerne la SA SQLI (166 K€) attrait devant les conseils des Prud'hommes par huit salariés au 31 décembre 2009. Le risque encouru a été provisionné selon les estimations de ses avocats.

21) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2004-2006 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés sur le groupe sur les trois dernières années : de 5,7% (de 20 à 30 ans), à 3,8% (de 31 à 40 ans), 2,7% (de 41 à 50 ans), 1,3% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4,20% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2009 sur le groupe : 11,3% (20-24 ans), 18,9% (25-29 ans), 20,9% (30-34 ans), 20,5% (35-39 ans), 16,7% (40-44 ans) ; 14,0% (45-49 ans) ; 4,0% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

Montants reconnus au bilan

	31.12.2009	31.12.2008
Charges à payer (passif net au bilan)	-426	-318
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	-426	-318

Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2009	31.12.2008
Engagement au 1 ^{er} janvier	318	255
Variation de périmètre	9	-
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	99	63
Engagement au 31 décembre	426	318

22) Impôts différés

	31.12.2009		31.12.2008	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Avantages au personnel	810	233	318	106
Déficits fiscaux	3 814	1 264	354	118
Instruments de couverture	470	157	511	170
Amortissements dérogatoires	-378	-126	-233	-78
Frais d'émission d'emprunts	-113	-38	-188	-63
Annulation de la provision pour dépréciation des actions propres	-95	-32	-487	-162
Différences temporaires	269	90	233	78
Autres	-12	1	-56	-14
Impôts différés Actif (Passif) nets		1 549		155
Impôts différés actif		1 763		289
Impôts différés passif		214		134

23) Autres passifs non courants

	31.12.2009	31.12.2008
Part à plus d'un an des dettes restant dues dans le cadre du redressement judiciaire de LNET	124	135
Complément de prix ASTON EDUCATION	568	-
Autres passifs non courants	692	135

Le Tribunal de commerce de Nantes a arrêté en mars 2005 le plan de continuation de la société LNET. La SARL bénéficie, outre les remises accordées par ses créanciers, d'un échelonnement de ses dettes, dont elle devra s'acquitter par échéances annuelles de mars 2006 à mars 2015.

Après actualisation au taux de 2,60%, la part à plus d'un an de ce passif s'élève à 124 K€ (31.12.2008 : 135 K€).

Le complément de prix provisionné dans le cadre de l'acquisition du groupe ASTON EDUCATION (608 K€) sera payable à compter de mai 2011 et jusqu'en mai 2014. Ce passif a été actualisé au taux de 2,60%.

24) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2009	31.12.2008
Dettes fournisseurs	9 276	9 387
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 276	9 387

25) Autres dettes

	31.12.2009	31.12.2008
Avances et acomptes reçus	2 054	1 048
Personnel et organismes sociaux	23 408	22 820
Etat, hors impôt sur les sociétés	11 908	12 351
Autres dettes diverses	452	5 243
Produits constatés d'avance	7 891	6 364
Autres dettes et comptes de régularisation	45 713	47 826

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2009	31.12.2008
Complément de prix EOZEN exigible par moitié en avril 2009 au titre de l'exercice civil 2008 et en avril 2010 au titre de l'exercice civil 2009	-	4 354
Valorisation des instruments de couverture de taux	-	511
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	52	105
Indemnités à verser au personnel	274	86
Trop perçu divers tiers	48	73
Part à moins d'un an des dettes restant dues dans le cadre du redressement judiciaire de LNET	20	22
Divers autres créditeurs	58	92
Soit au total	452	5 243

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées dans le cadre des contrats à long terme qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

26) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation du groupe au regard de l'impôt sur les sociétés est la suivante :

A l'actif, des créances totalisant 813 K€ représentent les acomptes d'impôt sur les sociétés versés au titre de l'exercice.

Au passif, les impôts dus par les filiales de droit étranger s'élèvent à 255 K€ (dont 200 K€ dus par EOZEN SA) et ceux dus par les sociétés françaises non intégrées fiscalement s'élèvent à 52 K€.

27) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2009	Taux du 31.12.2009	Taux moyen utilisé en 2008	Taux du 31.12.2008
CAD	1,585189	1,512800	1,559284	1,699800
SGD	2,022965	2,019400	2,076145	2,004000
USD	1,393264	1,440600	1,470594	1,391700
CHF	1,509874	1,483600	1,587083	1,485000
MAD	11,253454	11,332900	11,350263	11,278000

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CAD	SGD	CHF	MAD	31.12.2009
Ecarts d'acquisition	1 391	-	-	-	1 391
Immobilisations corporelles	31	-	86	1 144	1 261
Immobilisations financières	-	-	150	151	301
Impôts différés actifs	-	-	113	-	113
Actifs non courants A	1 422	-	349	1 295	3 066
Créances clients	179	-	1 867	1 807	3 853
Autres créances	4	-	321	418	743
Actif d'impôt exigible	74	-	237	56	367
Trésorerie et équivalents trésorerie	143	-	2 247	399	2 789
Actifs courants B	400	-	4 672	2 680	7 752
Provisions à long terme	-	-	397	10	407
Impôts différés passif	-	-	-	5	5
Passifs non courants C	-	-	397	15	412
Dettes financières à court terme	-	-	-	2	2
Dettes fournisseurs	35	-	126	277	438
Autres dettes	1 878	188	264	3 227	5 557
Passif d'impôt exigible	-	-	-	44	44
Provisions à court terme	-	-	103	3	106
Passifs courants D	1 913	188	493	3 553	6 147
Position nette A+B-C-D	-91	-188	4 131	407	4 259

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

28) Chiffre d'affaires

	2009	2008
Ingénierie	91 954	99 484
Conseil	44 039	42 498
Conception Web	12 669	10 626
Formation	6 048	4 233
Ventes de matériels	-	187
Total	154 710	157 028

29) Autres produits

Les autres produits comprennent notamment en 2009 les remboursements des crédits d'impôt recherche 2005 et 2006 pour un montant de 1 095 K€ et l'abandon de créance de 320 K€ consenti par OSEO Innovation.

A titre de comparaison, les crédits d'impôt recherche 2003 remboursés en 2008 pour 173 K€ venaient en déduction de la charge d'impôt 2008.

30) Charges de personnel et effectif

	2009	2008
Salaires et traitements	82 677	78 748
Charges sociales	33 908	32 440
Participation des salariés	196	184
Charges de personnel	116 781	111 372
Provision pour indemnité de départ à la retraite et autres avantages au personnel	-32	63
Attribution de BCE et d'actions gratuites	1 297	1 012
Total	118 046	112 447
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 925	1 859
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1 900	1 786
Mouvements de périmètre	31	-
Augmentation (diminution)	-9	114
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 922	1 900

La loi du 4 mai 2004 ouvre, pour les salariés des entreprises françaises, un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures acquises par les salariés français du groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 87 278 heures.

31) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2009	Rémunérations brutes	Charges sociales	2008
Avantages à court terme (1)	447	188	635	731	292	1 023
Avantages postérieurs à l'emploi	13	6	19	24	11	35
Paiements en actions	606		606	604	17	621
Jetons de présence	25		25	51		51
Total	1 091	194	1 285	1 410	320	1 730

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

32) Autres transactions avec les parties liées

Les autres transactions avec des parties liées, conclues aux conditions du marché, sont les suivantes :

	31.12.2009			31.12.2008		
	Charges	Produits	Créances (Dettes)	Charges	Produits	Créances (Dettes)
LVCT	-	-	-	32	-	-38
NECILTO	108	-	-83	-	-	-
Total	108	-	-83	32	-	-38

Aucune autre transaction avec des parties liées, même conclues aux conditions du marché, n'est intervenue au cours de l'exercice.

33) Charges externes

	2009	2008
Sous-traitance générale	17 115	15 146
Locations et charges locatives	7 526	6 837
Entretiens et réparations	600	656
Primes d'assurance	472	461
Divers documentation	342	407
Personnel extérieur à l'entreprise	-	185
Honoraires	2 662	2 115
Publicité, relations publiques	480	814
Transport de biens	108	133
Déplacements, missions et réceptions	4 099	4 229
Frais postaux et télécommunications	1 296	1 291
Services bancaires	145	144
Autres services extérieurs	397	561
Total	35 242	32 978

34) Coût de l'endettement financier net

	2009	2008
Revenus des prêts et créances	44	64
Produits nets sur cessions de VMP (1)	-236	71
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-192	135
Charges d'intérêts	-754	-1 264
Commissions de financement affacturage	-53	-68
Coût de l'endettement financier brut	-807	-1 332
Coût de l'endettement financier net	-999	-1 197

(1) Dont au 31/12/09 : moins-value de 250 KE sur actions propres lors de la remise de 200.000 actions SQLI aux anciens actionnaires d'ASTON EDUCATION.

Les autres produits et charges financiers s'analysent de la façon suivante :

	2009	2008
Différences de change	-5	-296
Actualisation des prêts et dettes à long terme	-82	-13
Instrument de couverture	-286	-392
Autres produits et charges financiers	-373	-701

35) Charge d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2009	2008
Impôts différés	-1 268	-98
Impôts exigibles	269	1 269
Charge (crédit) d'impôt	-999	1 171

a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises ABCIAL, LNET MULTIMEDIA, CLEAR VALUE, APPIA CONSULTING, URBANYS, CLEAR VALUE France et EOZEN France constituent un groupe fiscal intégré au 31 décembre 2009. Les sociétés CLEAR VALUE France et EOZEN France ont rejoint le groupe fiscal en 2009.

b) Preuve d'impôt

	2009	2008
Résultat consolidé avant impôt	-4 066	4 323
Taux d'impôt théorique	33,1/3%	33,1/3%
Charge d'impôt théorique	-1 355	1 441
Effet des différences permanentes	68	-66
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	-28	-136
Effet des déficits reportables	-26	-64
Effet des impôts sans base et des crédits d'impôts	342	-4
Charge d'impôt effectif	-999	1 171
Taux d'impôt effectif	24,58%	27,09%

Le groupe SQLI bénéficie en France de 3.802 milliers d'euros de report déficitaire hors périmètre d'intégration fiscale qui n'ont pas donné lieu à activation d'impôt différé : déficits nés sur ABCIAL pour 2 613 K€, LNET MULTIMEDIA pour 717 K€ et CLEAR VALUE SAS pour 472 K€. Le groupe estime en effet qu'il n'existe pas de probabilité suffisante pour que des bénéfices imposables permettent leur consommation sur les trois prochaines années.

VIII. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe applique pour la première fois la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits ci-avant.

Les informations financières relatives aux secteurs opérationnels sont établies selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Ingénierie et autres	Consulting SAP	Total	Ingénierie et autres	Consulting SAP	Total
Chiffre d'affaires du secteur	124.056	33.173	157.229	127.421	31.938	159.359
Chiffre d'affaires inter secteurs	-611	-1.908	-2.519	-621	-1.710	-2.331
Chiffre d'affaires sur clients externes	123.445	31.265	154.710	126.800	30.228	157.028
Résultat opérationnel courant (1)	-1.918	1.601	-317	5.253	2.095	7.348
Encours clients	26.644	6.382	33.026	26.551	8.232	34.783

(1) Avant valorisation des stock-options et actions gratuites.

IX. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2009	31.12.2008
Locaux	3 165	6 475	-	9 640	11 758
Matériels informatiques	1 921	3 517	-	5 438	4 523
Véhicules	1 468	1 387	-	2 855	2 886
Loyers des contrats de locations simples	6 554	11 379	-	17 933	19 167

2) Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI reçues à l'échange.

Les actionnaires du groupe ICONWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€. Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires de la société NAGA CONSEIL ont accordé à SQLI jusqu'au 31 mars 2012 une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 25 K€, limitée à 350 K€ elle-même contre garantie par une caution bancaire de 50 K€.

Les actionnaires de la société ASTON EDUCATION ont accordé à SQLI jusqu'au 31 mars 2013 une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 25 K€, limitée à 500 K€, elle-même contre garantie par une caution bancaire de 200 K€.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre de la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordée par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neuflyze OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONEWEB MULTIMEDIA qui a depuis lors fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine à SQLI,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

4) Autres engagements

En conformité avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA ») qui oblige désormais à soumettre les rémunérations, indemnités et avantages accordées aux anciens dirigeants de sociétés cotées à raison de leur départ à une condition de performance individuelle, appréciée au regard des performances de la société, le conseil d'administration a pris la décision suivante à l'unanimité au cours du Conseil d'Administration du 30 juin 2008 :

En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

Monsieur Yahya El Mir a par ailleurs souscrit à un engagement de non concurrence d'une durée de cinq ans limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et limité aux activités du Groupe SQLI. En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à Monsieur Yahya El Mir, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 80%, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, et
- à hauteur de 20%, en soixante mensualités égales.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000 €; ce montant s'il était perçu serait affecté au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire de 17,2 millions d'euros souscrit.

5) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose, au 31 décembre 2009, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque OBC,

6) Litiges en cours

Un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA a engagé une action en dol devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'encontre des actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et des sociétés apportées elles-mêmes. Le demandeur estime ses dommages à 1,5 M€. Sans préjuger de la décision du tribunal compétent, les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

Les sociétés Andrino et Private Outlet ont assigné la société SQLI en dommages et intérêts pour un montant de 178 K€ dans le cadre de la réalisation d'un projet informatique. Le projet concerné ayant fait l'objet d'une recette définitive signée par le client, SQLI n'a pas considéré pertinente une provision, mais a toutefois constaté le risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€.

X. EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Aucun évènement intervenu postérieurement à la clôture ne vient modifier la lecture des comptes clos au 31 décembre 2009.

XI. INFORMATIONS PRO FORMA

Le compte de résultat consolidé pro forma présenté ci-après a pour but de fournir une information financière sur l'activité du groupe, dans l'hypothèse où les sociétés NAGA CONSEIL, ASTON EDUCATION et ses filiales ASTON INSTITUT, COGENIUS et SYSRESO avaient été acquises le 1er janvier 2009.

Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1^{er} janvier 2009 ni de ce que seront les performances futures. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs du groupe.

Elles sont basées sur les comptes d'exploitation des filiales pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 2009 et tiennent compte de l'hypothèse suivante : aucune charge financière complémentaire n'a été constatée au niveau du groupe pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date réelle d'acquisition des filiales.

(en milliers d'euros)	31.12.2009 Réel	31.12.2009 Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	154 710	157 066
Autres produits de l'activité	3 038	3 042
Achats consommés	-681	-1 612
Charges de personnel	-116 781	-117 794
Charges externes	-35 242	-35 532
Impôts et taxes	-3 913	-3 975
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-1 459	-1 486
Autres produits et charges d'exploitation	11	16
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock-options et actions gratuites)	-317	-275
Valorisation des stock-options et actions gratuites	-1 297	-1 297
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-1 614	-1 572
Dépréciation des écarts d'acquisition	-932	-932
Autres produits et charges opérationnels non courants	-148	-139
RESULTAT OPERATIONNEL	-2 694	-2 643
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-192	-192
Coût de l'endettement financier brut	-807	-810
Coût de l'endettement financier net	-999	-1 002
Autres produits et charges financiers	-373	-373
RESULTAT AVANT IMPOT	-4 066	-4 018
Charge d'impôt	999	967
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 067	-3 051
Dont :		
Part du groupe	-3 072	-3 043
Parts des minoritaires	5	-8
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	-0,09	-0,09
Nombre moyen d'actions en circulation	34 793 283	34 793 283
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	-0,08	-0,08
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	37 254 262	37 254 262

XII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information est donnée dans le rapport financier.